

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

764^{ème} séance

Jeudi 5 avril 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la 764^{ème} séance du Sous-Comité juridique.

Ce matin nous allons terminer l'adoption du rapport du Sous-Comité. Avant de commencer l'examen du rapport, je vais donner la parole au représentant du Brésil.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais vous donner un renseignement à propos de ce qui a été proposé par le Brésil avec l'appui de nombreux pays, et qui a été approuvé par la plénière du COPUOS l'année dernière. Il s'agit d'essayer d'encourager les efforts internationaux visant à créer dans tous les pays ou la majorité des pays, une infrastructure nationale permettant à chacun d'entre eux de recevoir, de traiter, d'analyser ou d'utiliser les images satellitaires afin d'appuyer ces programmes nationaux de développement. Inutile de dire que les données satellitaires, les images réalisées à partir de l'espace s'avèrent indispensables pour améliorer les conditions de vie et de développement de tous les pays. Les politiques nationales concernant les échanges, l'agriculture, la planification urbaine, les ressources hydriques, les littoraux et la recherche

scientifique et technique et les activités dans tous les domaines de la connaissance.

C'est pourquoi aujourd'hui il est tout à fait nécessaire que tous les pays du monde soient en mesure de traiter, analyser et recevoir les images satellitaires et il nous semble qu'on pourra parvenir plus vite à ce résultat si l'on peut s'appuyer sur un vaste programme international de coopération qui pourra répondre aux besoins de tous les pays. Cela est-il facile à faire? Non. Il nous faudra nous confronter à de nombreuses difficultés, mais c'est une cause utile pour tous les peuples quel que soit leur niveau de développement. Ce que l'on cherche à faire c'est diffuser le plus largement possible la culture et l'utilisation des données satellitaires en favorisant la création, l'installation de laboratoires, etc. dans tous les pays et en assurant la formation du personnel compétent pour pouvoir travailler dans ces installations en utilisant de façon créative les données qui seront ainsi fournies et qui pourront servir le développement national.

Notre plan est un plan triennal qui commence cette année en juin et je voulais inviter tous les délégués à participer activement à ce plan en présentant leurs besoins, leurs propositions, leurs idées d'activités afin de pouvoir réaliser cet effort international qui peut modifier les modes d'utilisation et de distribution des images satellitaires dans le monde entier. Cela nous paraît également permettre d'encourager de nombreux

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



pays à renforcer leurs activités spatiales et ainsi accroître le nombre de participants aux traités spatiaux. Nous avons donc ainsi un plan qui peut s'avérer stimulant pour tous les pays et nous pourrions tous renforcer le principe de l'exploitation et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous les peuples.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je remercie le représentant du Brésil.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A/AC.105/C.2/L.268/Add.2

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Nous allons maintenant passer à l'adoption de la première partie du rapport, L.268, additif 2, concernant l'UNIDROIT. Nous allons procéder de façon habituelle, paragraphe par paragraphe. Je vous invite à régir sur le paragraphe premier. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe premier? *Approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 2. Des commentaires sur le paragraphe 2? Pas de commentaires. *Approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 3. *Approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 4. *Approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 5. *Approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 6. Des commentaires? *Approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 7. *Approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 8. *Approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9. Des commentaires? *Approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 10. *Approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 11. *Approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. *Approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 13. Des commentaires? *Approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 14. *Approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. *Approuvé.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 16. *Approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. *Approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. *Approuvé.*

Partie 8, Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Passons maintenant à la partie 8, Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux.

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 19. *Approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. Avez-vous des commentaires? *Approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 21. Approuvé.

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. Approuvé.

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 23. Approuvé.

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. Le Brésil, sur le 24?

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, je voudrais proposer de rajouter au 24 l'information fournie par le Brésil, c'est-à-dire que nous avons adhéré à la Convention l'année dernière.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Vous avez raison Brésil. Pardon.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : C'est le système national de registre qui peut être consulté en ligne.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Bien, nous en sommes au 24. Approuvé.

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 25. Approuvé.

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 26. Avez-vous des commentaires sur le 26? Approuvé. Je souhaite la bienvenue à M. Pissani. Il ne m'écoute pas mais ça n'a pas d'importance.

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. Avez-vous des commentaires? Approuvé.

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. Le secrétariat comblera les vides et les parties laissées en blanc Approuvé.

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. Avez-vous des commentaires? Approuvé.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. Des commentaires sur le 30? Approuvé.

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 31. Des commentaires sur le 31? Approuvé.

J'imagine que Kai-Uwe est tout à fait ravi que ça se passe si bien. Ce n'est pas la peine de cacher votre satisfaction, Monsieur.

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 32. Des commentaires sur le 32? Pas de commentaires. Approuvé.

Partie 9. Propositions de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Nous allons maintenant passer à la partie 9, Propositions de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour. Je soumetts à votre examen le paragraphe 33. Approuvé.

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 34. Approuvé.

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 35. Approuvé.

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 36. Approuvé.

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 37. Approuvé.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 38. Avez-vous des commentaires sur le 38. Le 38 ne présente pas de difficulté, c'est une présentation des faits et il reprend les 11 points de l'ordre du jour. Je pense que nous pouvons l'adopter dans son ensemble. Approuvé.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 39. *Approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 40. *Approuvé.*

Paragraphe 41, alinéas a) à f)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 41 avec les alinéas a) à f). *Approuvé.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 42. *Approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 43. *Approuvé.*

Mesdames, Messieurs, nous allons avoir une petite pause pour vous donner la possibilité d'examiner rapidement l'additif premier qui vient de vous être distribué. Nous allons lever la séance pour quelques instants. Merci.

*La séance est suspendue à 10 h 23;
elle est reprise à 10 h 40.*

**Adoption du rapport du Sous-Comité juridique
du Comité des utilisations pacifiques de l'espace
extra-atmosphérique**

A/AC.105/C.2/L.268/Add.1

**État et application des cinq traités des Nations
Unies relatifs à l'espace**

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant poursuivre l'adoption du rapport, et nous allons examiner l'additif 1, État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Je vous sou mets le paragraphe 1 de l'additif 1. Y a-t-il des commentaires? *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 2. Je vais faire une petite proposition. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction, je pense qu'il faut rendre hommage au secrétariat et dire "et diffusé un important document". *Adopté.*

Paragraphe 3, alinéas a) à e)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 3 avec les alinéas a) à e). *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 4. Le représentant du Brésil.

M. L. A. IANSEN DE SANT'ANA (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais signaler la ratification par le Brésil de la Convention sur l'immatriculation. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. *Paragraphe 4 adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 5. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 6. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 7. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 8. *Adopté.* [L'interprète signale que le marteau du Président tape très près du micro et est à peu près insupportable et dangereux sans doute pour les oreilles].

Le représentant de la France?

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 10. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 11. Y a-t-il des commentaires? *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 13 et bien sûr, on comblera les espaces encore vides entre crochets. Paragraphe 13. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 14. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. *Adopté.*

Partie 4. Information concernant les activités des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Nous passons maintenant à la partie 4, Information concernant les activités des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial. On a du mal à respirer quand on a un tel titre. On pourrait peut-être les raccourcir, moi je ne serai plus là mais je pense qu'il faut prévoir de l'oxygène pour les présidents. Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. Je crois que, non, en fait rien, non. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 19. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. Pour ce qui est du paragraphe 20, je voudrais poser une question au secrétariat. Il y a une déclaration qui a été acceptée par l'ensemble du Comité à propos de la nécessité d'avoir des informations par l'entremise de l'Association du droit international. Je ne sais pas si c'est mentionné, et j'aimerais que cela soit mentionné. Mais je vous fais pleinement confiance à cet égard. Je reviens sur le paragraphe 20. Commentaires? *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 21. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 23. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 25. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 26. Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Si vous me le permettez, je voudrais revenir au paragraphe 24 qui parle du rapport du Comité du droit de l'espace de l'Association du droit international. Je reviendrai également sur ce que vous avez dit précédemment et je suis tout à fait d'accord avec vous, ce n'était pas seulement un rapport écrit qui a été présenté, mais il y a eu aussi une contribution très détaillée, parfaite, qui a été faite par le professeur Williams, le président du Comité du droit de l'espace, et je crois qu'il serait bon d'en faire état également dans ce paragraphe. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je suis tout à fait d'accord avec la proposition de M. Kopal et je crois donc qu'il faudrait ajouter cela, sauf si quelqu'un s'y oppose, mais si l'objection n'est pas mentionnée maintenant que le silence se fasse pour toujours à ce sujet. *Adopté.*

Passons maintenant au paragraphe 25. On l'avait déjà adopté. *Adopté.* On en était au 26, donc paragraphe 26. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. Commentaires, observations, remarques, réflexions, rêves, aspirations? *Adopté le paragraphe 27.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. *Adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 31. *Adopté.*

Partie 5. Définition et délimitation de l'orbite

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons maintenant à la partie 5, je ne vais pas vous donner lecture complète du titre, "Définition et délimitation de l'orbite".

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 32. Y a-t-il des commentaires sur ce paragraphe? *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 33. Commentaires? *Adopté.* Quand je dis paragraphe 33, cela inclut bien sûr également tous les alinéas.

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 34. Le représentant de la Colombie.

M. A. REY CORDOBA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est une question de forme. Dans le texte en espagnol, on dit que "l'orbite est une ressource naturelle limitée et rationnelle", mais en fait l'orbite ne pense pas, et en fait je pense qu'on devrait dire "l'orbite est une ressource naturelle limitée qui doit être utilisée de façon rationnelle". Il s'agit de la façon dont la chose est exprimée dans le texte espagnol, ça ne s'applique pas au texte français parce que l'orbite elle-même n'est pas un être rationnel, donc elle ne pense pas, donc on ne peut pas formuler les choses ainsi.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Il arrive que des objets pensent plus que des êtres humains, mais s'il n'y a pas d'objection nous apporterons cette modification à l'espagnol. Je donne la parole à la représentante de l'Équateur, à propos du même paragraphe.

Mme R. VASQUEZ DE MESSMER (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. À notre avis, quand on dit "rationnelle" ça s'applique à "l'utilisation", c'est l'utilisation de l'orbite qui est rationnelle.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Ce sont donc deux commentaires qui portent sur ce paragraphe 34. Il faudra simplement ajuster le texte espagnol pour tenir compte de ces différents avis. *Le paragraphe 34 est adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 35. Y a-t-il des

commentaires à propos du paragraphe 35? *Approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 36. *Approuvé.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 37. *Adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 38. Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Juste une proposition. À la dernière ligne de ce paragraphe, on nous dit que "son utilisation devra être régie par des traités notamment par les règles établies par l'UIT", au lieu de "including", "notamment", je dirais "et", parce que les règles de l'UIT ne sont pas incluses dans les dispositions des traités, donc "et par les règles établies par l'UIT".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense que c'est tout à fait juste, une fois de plus, M. Kopal a raison, le texte devient plus cohérent. Donc, s'il n'y a pas d'objections, nous pouvons adopter ce paragraphe après qu'il lui aura été apporté ce bref amendement. On peut inclure cela, je pense que cela change beaucoup le caractère obligatoire de cette disposition. *On peut adopter cela.* Merci. Tout n'est pas toujours sérieux, on peut un peu plaisanter.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 39. Des commentaires? Le représentant de l'Égypte.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais proposer une modification à la deuxième ligne. Il me semble que l'on pourrait remplacer "approprié", on devrait dire "l'espace extra-atmosphérique ou une partie quelconque de celui-ci". C'est à la deuxième ligne du paragraphe 9 en anglais. C'est parce qu'on ne peut pas s'approprier une partie quelconque de l'espace, mais c'est bien l'espace ou toute partie de celui-ci. Donc en anglais ça serait "appropriate out of space or any part there of", en français ce serait "que l'espace ou qu'une partie de celui-ci ne peut faire l'objet d'appropriation".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. À propos du paragraphe 39 encore, la dernière partie “ni par proclamation de souveraineté ni par voie d'utilisation même répétée”. Il faudrait ajouter ce qui figure au paragraphe 2 du Traité de l'espace, “*[inaudible]* de toute autre façon que ce soit” ou “par quelqu'autre moyen que ce soit”.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Oui, mais si on fait référence à l'article 2 du Traité, il faut faire preuve de la plus grande cohérence possible par rapport à l'article lui-même et je crois que le professeur Kopal a tout à fait raison et je dois dire que je le jalouse beaucoup parce qu'il va être le prochain président et un bien meilleur président, c'est l'année prochaine. Enfin, il ne faut pas non plus chanter victoire trop tôt. Pardon, nous sommes d'accord avec ce qu'a proposé M. Kopal. Bien, très bien. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. A. REY CORDOBA (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Je comprends la suggestion de M. Kopal, et je suis aussi séduit par ce que vous dites, c'est-à-dire que si l'on parle des articles 1 et 2, il faut que ce soit parfaitement cohérent. Ce qu'on dit exactement au paragraphe 2 c'est ni d'une quelconque autre façon, alors je supprimerais le terme “répéter” et je reprendrais simplement ce qui est dit dans l'article, on ne dit pas “répéter” dans l'article, à propos de l'utilisation.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Eh bien là il y a deux choses. D'abord je ne cherche aucunement à séduire qui que ce soit, soyons clairs, et ici nous faisons référence à un avis qui a été exprimé, il faut quand même respecter le droit souverain de chacun à exprimer son opinion. Mais les commentaires seront bien accueillis pour ce qui est de faire valoir un point de vue à propos d'une opinion qui a été exprimée. S'il n'y a pas d'objections, nous pouvons maintenir le paragraphe sous sa forme actuelle avec la modification qui a été tacitement acceptée après avoir été proposée par M. Kopal. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette façon de procéder? *Il en est ainsi décidé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 40. Y a-t-il des commentaires à propos de ce paragraphe? *Approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 41. La Colombie.

M. A. REY CORDOBA (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci. Je voudrais rectifier l'aspect technique. On parle de procédure pour la procédure d'attribution des ressources spectre orbite établies.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Il faut utiliser les termes appropriés et utiliser le libellé approprié utilisé par l'UIT. Je demanderai au secrétariat de vérifier les termes utilisés et je pense qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté mais qu'on utilise les termes utilisés par l'UIT. *Le paragraphe 41 est adopté.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 42. *Approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 43. Avez-vous des commentaires sur le 43? *Approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 44. Colombie.

M. A. REY CORDOBA (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Excusez-moi Monsieur le Président de reprendre la parole, mais d'après mon information venant de l'UIT, la Conférence se poursuit jusqu'au 16 novembre et non pas le 2 novembre. J'aimerais que le secrétariat le vérifie mais je crois savoir que la Conférence dure jusqu'au 16 novembre.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Nous allons apporter tous les changements appropriés si nécessaire. Le secrétariat me dit que sur le site de l'UIT effectivement la date est du 8 octobre au 16 novembre, donc le 16 novembre. Nous allons modifier cette date.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 45. Avez-vous des commentaires? *Approuvé.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 46. Si vous me le permettez, je voudrais apporter un amendement de la part de la Présidence. Étant donné que la question est directement liée à l'UIT, je propose qu'on modifie le texte, mais je ne vais pas insister si vous n'êtes pas d'accord, je ne vais pas insister, je

respecte tout à fait votre opinion. On dit que “Le Sous-Comité est convenu que l’UIT devrait être régulièrement invitée”. Moi je préférerais qu’on dise “Le Sous-Comité est convenu que l’UIT devrait participer” il ne devrait pas simplement être invité, mais il devrait participer, dire qu’on l’invite ça lui laisse le choix de venir ou non. Je préférerais qu’on demande à l’UIT de participer. On dira “Le Sous-Comité est convenu que l’UIT devrait participer”. Avec ce petit amendement, *le paragraphe 46 est adopté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 47. Avez-vous des commentaires sur le 47? *Approuvé.* Je lève le marteau comme dans les films. Une seconde, je suis assailli par mes deux conseillers de part et d’autre.

Avant de donner la parole au professeur Kopal, je voudrais simplement revenir rapidement au paragraphe précédent et je vais donner la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci. Au paragraphe 47, cette demande du Sous-Comité liée à insérer dans les prochaines éditions de la publication traitée, etc., le texte du paragraphe 4 de la résolution 55/522 de l’Assemblée générale ainsi que le contenu de l’annexe 3. Il faut modifier légèrement le paragraphe pour refléter cette demande. À la sixième ligne, les termes “as reflected in”, “comme il ressort”, on dirait “et” donc on ne dirait pas “comme il ressort du document intitulé et le document”, il sera clair qu’il s’agit aussi bien du texte du paragraphe 4 et le texte intitulé “Quelques aspects relatifs à l’utilisation etc.”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Est-ce que le professeur Kopal est satisfait de cette modification? Oui, il est satisfait. Non. Vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l’anglais*] : Pour ce qui est de l’examen de ce paragraphe du rapport, je voudrais attirer votre attention sur un point. Dans le texte actuel du traité, vous avez la résolution 17/21B c’est un texte important, on peut le garder mais il faut rajouter la résolution 17/21A, c’est une résolution importante notamment pour ce qui est du développement du droit spatial. C’est la résolution 17/21B qui pour la première fois a établi deux principes importants, c’est-à-dire que le droit international y compris la Charte des Nations Unies s’applique à l’espace extra-atmosphérique et aux corps célestes et pour la première fois on a établi également le principe de non-appropriation qui est clairement établi dans cette résolution 17/21B.

Ensuite, on le transmet dans la Déclaration de 1963 et dans le Traité de l’espace de 1967. Le début de ces deux principes se trouve dans la résolution 17/21A et je pense qu’il faut garder cette référence qui est à l’origine du droit spatial international.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Je remercie le représentant de la République tchèque. Y a-t-il une objection à ce qui vient d’être dit? Pardon, une seconde.

Je voudrais demander à M. Kopal l’inclure dans le paragraphe, c’est ce que j’ai cru comprendre. Vous voulez inclure cette référence au paragraphe 47 mais non pas forcément tout ce qui figure dans ces brochures, sinon nous risquons d’arriver à une situation où on aura un texte trop long et personne ne saura de quoi il s’agit vraiment, ce sera un texte à rallonge, ce sera un petit peu *l’encyclopaedia britannica* si on inclut trop de projets de résolution. On pourrait le mentionner dans le paragraphe du rapport mais pas intégralement. Professeur Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l’anglais*] : Oui, on peut l’inclure dans le paragraphe du rapport mais je voulais simplement inclure la référence à la résolution 17/21A ainsi que la 17/21B donc pour ceux qui ont suivi l’évolution de l’examen des aspects juridiques au sein du COPUOS ne comprendraient pas on n’a pas mentionné la 17/21A du point de vue du concept juridique du COPUOS et du Sous-Comité juridique, la 17/21A est encore plus importante que la 17/21B, donc je ne vois pas pourquoi on n’a pas inclus la résolution A, c’est tout. C’est tout simplement une question que je posais.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Avant de donner la parole à la Colombie, je pense que la résolution 17/21 doit être incluse d’une façon ou d’une autre, en fait c’est une résolution qui est à l’origine du droit de l’espace. Je pense que je suis d’accord, cela nous donne une référence juridique et conceptuelle. Je pense qu’il n’y a pas objection à inclure cette résolution qui a été adoptée à l’unanimité par l’Assemblée générale à l’époque. Il ne s’agissait même pas d’une adoption par consensus, c’était une adoption à l’unanimité. Il n’y a pas eu d’objections, donc je pense qu’il ne devrait pas y avoir de débat sur ce point.

La Colombie, vous voulez vraiment prendre la parole? Vous insistez. Bon, très bien, allez-y.

M. A. REY CORDOBA (Colombie) [*interprétation de l’espagnol*] : Excusez-moi, je ne vais pas lancer un débat, je voulais simplement préciser un point. Je voudrais expliquer la situation

actuelle. Je suis d'accord que la 17/21 pourrait être mentionnée dans le rapport mais ce que nous disons ici c'était l'intervention de la délégation de l'Italie, le paragraphe 47 reflète l'intervention de l'Italie, c'est tout.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : C'est une explication pragmatique, très bien. Dans ces cas-là on pourrait avoir un paragraphe 47bis et ça réglerait le problème et tout le monde sera content. Pas de difficultés. *Il en est ainsi décidé.* Il y aura un 47bis avec la résolution 17/21.

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Passons au paragraphe 48. *Approuvé.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 49. Avez-vous des commentaires sur le 49? *Approuvé.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 50. Des commentaires sur le 50? *Approuvé.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 51. Des commentaires ou observations, réflexions, aspirations, rêves? *Approuvé.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 52. *Approuvé.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 53. Ce paragraphe est compliqué, c'est trop technique pour que je m'y retrouve. *Approuvé.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 54. *Approuvé.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 55. *Approuvé.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 56. *Approuvé.* Le paragraphe sera complété par le secrétariat.

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 57. Quel plaisir de voir que M. Monserrat Filho revient dans la salle, car ce paragraphe justement parle de la partie des travaux que vous avez présidés. Vous étiez absent mais votre esprit était toujours là et maintenant je salue votre présence physique. *Approuvé.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 58. Une fois de plus les parties en blanc seront complétées. *Approuvé.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 59. *Approuvé.*

Partie 6. Sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Partie 6. Sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Paragraphe 60. *Adopté.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 61. *Adopté.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 62. *Adopté.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 63. *Adopté.*

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 64. *Adopté.*

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 65. *Adopté.*

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 66. *Adopté.*

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 67. *Adopté.*

Paragraphe 68

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 68. *Adopté.*

Paragraphe 69

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 69. *Adopté.*

Mesdames, Messieurs, après un long débat animé nous venons d'adopter le rapport du Sous-Comité. Je voudrais adopter l'ensemble du texte. *Le rapport du Sous-Comité juridique tel que modifié et amendé a été approuvé.*

Avant de lever la séance, si vous le permettez, je voudrais faire quelques commentaires. Tout d'abord, le privilège que j'ai eu à présider le Sous-Comité vous doit beaucoup. C'est un exercice très utile, très intéressant. Je voudrais poursuivre mon travail mais je pense que le professeur Kopal ne me laissera pas la place. Professeur Kopal, le rapport a été adopté, je vous donnerai la parole plus tard. Y a-t-il un amendement, professeur Kopal?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*]: Non, je viens de consulter les collègues, les spécialistes de la délégation américaine pour mieux comprendre le paragraphe 53. Je voulais savoir si le paragraphe 53 était vraiment clair. Ce sont les faits, non pas les opinions. Au 53, il est indiqué à la deuxième ligne que compte tenu du fait que "l'avion fusée S15 et l'engin Space Ship-1 étaient considérés comme des véhicules spatiaux". J'ai consulté mes collègues, qui me disent que l'engin Space Ship-1 était immatriculé dans le cadre de la législation sur le lancement commercial en tant que engin suborbital mais il ne s'agissait pas d'un véhicule spatial. Pour ce qui est de l'avion X15, je ne suis pas sûr qu'on puisse le considérer comme un véhicule spatial. Même si ce paragraphe reflète la position d'une délégation, je ne sais pas laquelle, en tout cas je pense que du point de vue de la pratique, concrètement il faudrait rectifier le texte qui n'est pas exact, qui n'est pas correct.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je n'ai pas de difficultés, je vous l'avais dit que c'était un paragraphe trop compliqué pour moi. Nous l'avons déjà adopté de toute façon. L'Espagne.

M. R. MORO-AGUILAR (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci. Je voulais simplement dire que dans la version espagnole il faut modifier la référence à Space Ship-1. Dans le texte espagnol, on parle de Space Tchip-1.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Merci. Je vous invite à ne pas relancer le débat à cause de ce paragraphe. Colombie.

M. A. REY CORDOBA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Le professeur Kopal a eu raison de préciser qu'il y avait une exactitude car tout le problème de l'avion-fusée X15 c'est quelque chose qui a l'impact sur la définition et la délimitation de l'espace. Cela va en faveur de notre volonté d'avoir une définition et

une délimitation pour savoir si un engin se passe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'orbite.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Nous avons adopté le texte tel que modifié par le professeur Kopal et nous avons de toute façon adopté l'ensemble du rapport. Donc comme je le disais, c'est une source de privilège et de fierté de collaborer avec vous. J'ai beaucoup appris au cours de ces réunions, aussi bien du point de vue juridique que d'un point de vue politique. C'est une grande faveur que de présider ces travaux, c'est un grand plaisir d'être ici à la tribune, d'être entouré d'experts éminents, des personnes de haut calibre intellectuel. Je félicite le secrétariat pour ses capacités et compétences. Vous avez fait un effort important. Je remercie les interprètes qui nous ont une fois de plus apporté leur soutien inestimable. Je remercie les responsables de la salle de conférence, tout le système a bien marché.

Je voulais simplement faire plusieurs commentaires personnels. J'espère qu'à l'avenir nous aurons un Directeur du Bureau des affaires spatiales qui sera au moins au niveau de M. Camacho qui nous quitte au mois de juin si je ne me trompe. En juin je ne serai plus que délégué et je vous souhaite plein succès pour vos activités futures. Une fois de plus, je remercie chacun d'entre eux et je remercie toutes les délégations, les observateurs qui ont participé au processus de négociation avec assiduité. Je remercie tous eux qui ont participé à nos travaux, il ne s'agissait pas simplement les délégations qui faisait un discours et repartaient immédiatement. Je voudrais exprimer ma satisfaction devant la participation de certaines délégations et du regret que certaines délégations qui avaient les moyens financiers pour venir ne l'ont pas fait et n'ont donc pas participé à nos travaux. Je pense que nous avons bien travaillé, il y a eu une bonne entente entre nous et je pense que nous avons pu mettre en place un nouvel état de coopération intellectuelle, il ne s'agit pas simplement d'une instance ou d'un comité juridique, les représentants ici comme mes collègues de la France, de l'Autriche, des éminents professeurs de droit international présents parmi nous, mais il y a également la coopération, la coexistence internationale dans un monde globalisé avec ses points sombres et ses points plus favorables. Nous avons parlé de l'intérêt des pays en développement, nous avons parlé des besoins planétaires, nous avons parlé de l'espace extra-atmosphérique, de la fonction publique, de la sécurité internationale, de la paix. On sait maintenant que tout ce qui se passe dans une partie du monde peut avoir un impact sur l'autre partie du monde. Nous devons travailler à l'échelle de la planète tout entière. Cela est en partie reflété dans notre rapport, je dis bien en partie, pas entièrement.

Il y a également le rapport sur le développement humain du PNUD, le dernier portant sur l'eau et la pauvreté. Nous avons examiné également le rapport entre l'espace et l'eau. Il ne faut pas oublier que 60% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et qu'un droit doit être reconnu. Tout le monde, chaque individu devrait avoir accès quotidiennement à l'eau potable, 20 litres par jour. Cela en général n'est qu'une réalité virtuelle et nous devons le concrétiser, sinon nous risquons de ne pas être à la hauteur du mandat que nous a confié l'Organisation des Nations Unies. Nous avons les Déclarations du Millénaire, nous avons les objectifs de développement du Millénaire qui n'ont pas encore été pleinement réalisés. Je pense que c'est une question importante dont il faut tenir compte.

Il y a également différents instruments qui permettent de promouvoir la coopération technologique, qui nous permettent de mieux suivre la situation de part le monde, notamment la question du changement climatique qui a été examinée par différentes instances. Aujourd'hui, les décideurs des différents pays du monde se verront confier un mandat pour aborder ce problème et ce mandat devra être considéré dans ce contexte précis.

La résolution 26/25 identifie différents principes des Nations Unies dont le devoir de coopérer. La coopération n'est pas quelque chose de discrétionnaire, volontaire, c'est une obligation. La résolution parle de l'obligation de la coopération. Bien sûr cela découle clairement des principes de la Charte, les articles 45, 46 que je ne

vous citerai pas, mais c'est important d'en parler. Je voudrais reprendre dans un article que j'ai lu récemment qui m'avait frappé, c'est l'ancien Directeur général de l'Unesco qui a dit, "la connaissance et le courage vont la main dans la main". Demain ce sera peut-être le cas mais on peut toujours faire preuve de courage, il n'est jamais trop tard. Je crois que c'est une phrase que l'on peut bien situer dans son contexte, surtout qu'il y a des millions de gens pauvres qui ne figurent pas dans les statistiques nationales et on n'en tient pas compte, ce sont des non-personnes du point de vue statistique et quand on vit dans des établissements urbains où on ne reconnaît pas ces personnes, cela veut donc dire que dans le cadre de notre Comité qui durant la présente session s'est avéré particulièrement productif, je crois que c'est là un très bon signe pour l'avenir. Je pense que nous allons pouvoir continuer de travailler tous ensemble comme nous l'avons fait jusqu'à présent et dans cette ambiance de respect mutuel, mais avec comme toile de fond l'idée de chercher à jeter les bases d'une coopération internationale forte, solide, tournée vers l'action afin de pouvoir régler les problèmes de toutes les personnes qui vivent dans le monde car toutes naissent avec la même dignité, ici il n'y a pas de petits pays, de grands pays, de délégations plus importantes les uns que les autres ou moins importantes, pas de personnes plus ou moins importantes. Nous avons tous la même dignité au départ. Je voudrais d'ailleurs vous remercier tous une fois de plus.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 34.